

## DIPLOME

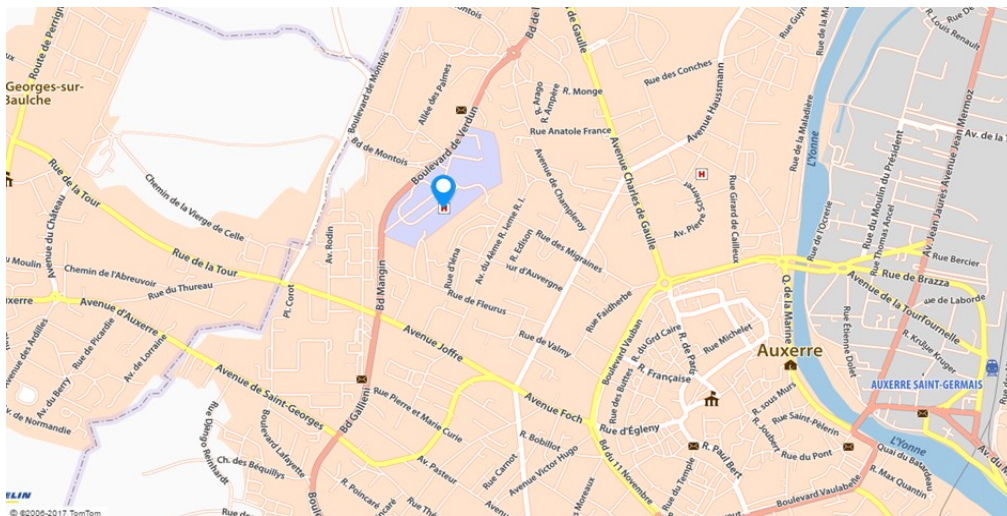
Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

## SUITE DE PARCOURS

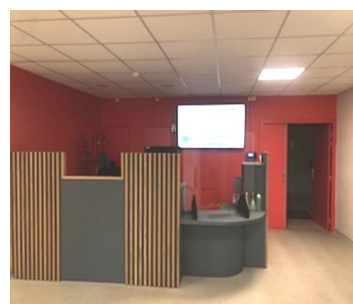
Infirmier si plus de 3 ans d'exercice en tant qu'AS, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.

### SE RENDRE L'IFAS D'AUXERRE

L'IFAS se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre



Contact  
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS  
INFIRMIERS  
2 Boulevard de Verdun  
BP 69  
89011 AUXERRE CEDEX  
☎ 03 86 48 47 17  
☎ 03 86 48 47 44  
Mail : [ifas@ch-auxerre.fr](mailto:ifas@ch-auxerre.fr)  
[www.gh-t-unyon.fr](http://www.gh-t-unyon.fr)  
SIRET : 268 900 057 00061  
N° Act : Z2689P000889  
APE : 8542



# Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

## FORMATION AIDE SOIGNANT CURSUS PARTIEL

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé  
et des solidarités—Code RNCP 35830  
Vous êtes titulaire d'un DEAS après 2021

### L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves .

☛ **Taux d'obtention du diplôme 2024: 97 %**

### CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Etre titulaire du titulaire du DEAS 2021

Vous pouvez rentrer soit en formation initiale, soit en formation professionnelle continue, soit en apprentissage avec le CFA sanitaire et social de Dijon.

### EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre (<https://www.gh-t-unyon.fr/>)

Les épreuves de sélection se déroulent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre.

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .

Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

## DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)

## FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à 4 287 euros . Ils peuvent être pris en charge par différents types d'organismes en fonction de votre statut.

Les élèves doivent s'acquitter des droits d'inscription d'un montant de **184 euros** hormis les promotions professionnelles.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: [ifas@ch-auxerre.fr](mailto:ifas@ch-auxerre.fr)

## DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 13 semaines d'enseignement théoriques en cours 455 H
- 12 semaines d'enseignement clinique en stage 420 H

Soit un total de 875 H d'enseignement théorique et clinique..

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnateur éducatif et social (DEAES) disposent d'un allègement de formation.

### Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 2: Repérage et prévention des situations à risque.

### Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement.

### Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

### Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève sera apte à:

- ◆ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- ◆ Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- ◆ Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aiguë ou stabilisé)
- ◆ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

## LES MODALITES D'EVALUATION

### A l'IFAS:

Les évaluations sont individuelles.

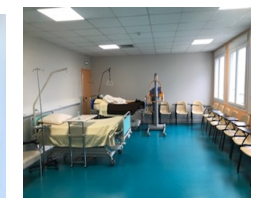
L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égal à 8/20. L'élève peut redoubler une fois et a droit à deux sessions d'évaluation par année de formation.

### En stage:

Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par le tuteur de stage.

Au terme des stages, le bilan des acquisitions est réalisé : l'élève doit obtenir une note au moins égale à la moyenne à chaque compétence.

## MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES



Centre de documentation

Salle informatique

Salle de cours

Salle de TP

## MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, cadres de santé et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, Kinésithérapeutes,...) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

## RESTAURATION

**RELAIS H** : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais)

**SELF HOPITAL** : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

**ESPACE REPAS à l'I.F.S.I.** : « Repas tiré du sac ».

